

# La Communale

Bulletin d'information syndicale du **SNUDI-FO de la Mayenne**  
Syndicat **FO** des enseignants et AVS des écoles publiques

contact@snudifo-53.fr

10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex

06 52 32 30 45 - 02 43 53 42 26

 /snudifomayenne  @SNUDIF053



**SNUDI**  
**FO**  
53

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

www.snudifo-53.fr

MAYENNE PPDC

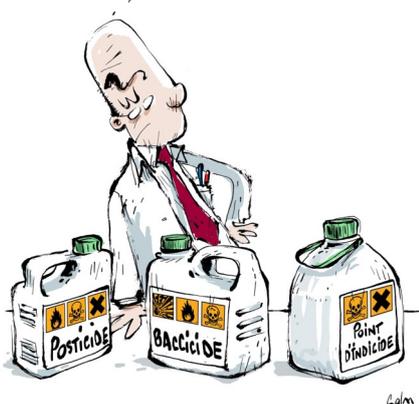
SITE DE DEPOT

**P4**

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Date de dépôt : 23/03/21

Bulletin trimestriel — Mars 2021 — N°18 — directeur de publication: Stève Gaudin — Imprimé le 18/03/2021 à l'UD FO 53 — CPPAP: 0223 S 08474 - coût 2 euros



## BLANQUER L'ÉCOLECIDAIRE

## Sommaire

Page 1 : Edito

Page 4 et 5 : Carte scolaire

Page 6 : CHSCT

Page 8 et 9 : AESH

Page 12 : Se syndiquer - Réunions d'Information Syndicale

Pages 2 et 3 : Remplaçants

Page 5: Fusion corps d'inspection

Page 7 : CHSCT - Direction

Page 10 et 11 : Mouvement - Prime Covid

## Soulever mer et monde ?

C'est une expression québécoise qui signifie « faire l'impossible ». La résignation ne fait pas partie du vocabulaire des militants du SNUDI-FO, qui pour chaque situation individuelle à défendre, à accompagner, utilisent tous les leviers dans l'intérêt du collègue, qui pour chaque coup porté à l'école Publique, se tiennent debout et prêts à résister.

Oui, la période est difficile et tout est fait pour créer la peur et la division.

Ainsi, alors que la pandémie plonge dans la misère et la précarité des millions de personnes, les 10 hommes les plus riches au monde, dont le français Bernard Arnault, ont vu leur fortune augmenter de 444 Milliards d'euros selon l'institut Oxfam ! En France, rien qu'entre mars et décembre 2020, les profits représentent 2 fois le budget de l'hôpital public. Chez Sanofi, laboratoire français, on annonce 12,3 milliards de bénéfices pour 2020 (2,8 en 2019) et un plan de 1700 suppressions de postes et le gel des salaires ! On voit se développer des « entreprises » chargées de recruter des salarié(e)s à la journée. Comme au moyen âge, dans les campagnes, avec les journaliers obligés de vendre quotidiennement leur force de travail aux seigneurs ou aux bourgeois qui possédaient les terres. L'Education Nationale n'est pas exempte de ces reculs sociaux (Grenelle Blanquer, Loi Rilhac, GDDE, mise en œuvre de la loi de transformation publique, expérimentations territoriales...) qui ne visent qu'une seule et même logique : la privatisation progressive de l'école Publique, la précarisation progressive des enseignants.

### On laisse faire ces ignominies ou l'on se bat ?

Se battre encore et toujours, dans l'unité dès que c'est possible, et dans la clarté des revendications. C'est le fil à plomb du SNUDI-FO 53 qui continuera de remuer mer et monde pour qu'ensemble nous réinventions et imposions de nouveaux « jours heureux ». Rejoignez le syndicat et donnez lui les moyens d'agir par votre adhésion. Plus nombreux, nous sommes plus forts !

Stève Gaudin, Secrétaire départemental



## Organisation du service des remplaçants : le SNUDI-FO 53 obtient satisfaction !

Denis Waleckx, DASEN du département avait édité une note de service à l'attention des TR à la rentrée 2017. Dans cette note le directeur académique indiquait : « *Dans la mesure où le titulaire remplaçant est rattaché à une école dont le rythme est de 4 jours par semaine, ce dernier doit être disponible tous les mercredis matin au départ de son domicile.* »

Le SNUDI-FO 53 était alors intervenu aussitôt ([courrier du 5.10.17](#) / [et audience du 19.10.17](#)) pour lever cette ambiguïté. L'année dernière, à plusieurs reprises le syndicat a alerté les services qui ont reconnu l'ambiguïté. En audience encore en novembre 2020, le SNUDI-FO avait interpellé le DASEN.

Dans un courriel adressé au SNUDI-FO 53, le 5 février 2021, le secrétaire général de la DSDEN **nous confirme que cette disposition a bien été retirée** ! « *Les TR rattachés à une école à 4 jours ne sont donc plus invités depuis cette date à rester disponibles les mercredis matin.* »

3 ans auront été nécessaires pour que cette disposition soit retirée et que la réglementation soit appliquée ! Étonnamment aucune consigne ni note de service n'a été depuis éditée à ce propos.

**Le SNUDI-FO 53 se félicite de cet infléchissement qui confirme notre analyse et le bien fondé de nos interventions.**

Non, les TR ne peuvent être mis en situation d'astreinte. **Les**

**remplaçants effectuent leur temps de travail au regard du remplacement sur lequel ils ont été missionné. En aucun cas, ils n'ont à dépasser ce temps, ni à se mettre à disposition de l'inspection en dehors du temps de travail. Les enseignants ne sont en aucun cas responsables de l'atomisation des horaires scolaires et de la territorialisation de l'école. C'est l'administration de l'Education Nationale qui a créé cette situation. C'est à elle de la gérer, et pas sur le dos des TR, ni de leurs collègues.**

Pour rappel, les ORS (obligations réglementaires de service), pour les instits et PE remplaçants ont été modifiés en 2014 : c'est le [décret n° 2014-942 du 20 août 2014 portant modification du décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré](#) qui remet en cause le décret de 1990... A cela s'ajoute le [décret n° 2017-856 du 9 mai 2017](#) qui tend à remettre en cause l'ISSR sous bien des aspects. Ce décret est la conséquence directe de la réforme des rythmes scolaires. (Rappelons au passage que FO n'avait pas voté pour ce projet de décret d'annualisation des ORS des remplaçants)

### Témoignages recueillis par le SNUDI-FO 53 :

« *Laisser les élèves dans leur classe et les faire surveiller par AVS ou ATSEM, ou PE à 80 % qui est venue travailler, ou la directrice qui a pris sa classe sur son jour de décharge* » « *Obligation pour les enseignants présents de surveiller plusieurs classes à la fois, d'occuper les enfants sans enseignants, de prendre du temps pour informer les parents...de réorganiser les entrées sorties...* » « *La directrice en arrêt maladie a été sans arrêt dérangée par l'inspection ou la mairie...* » « *Directrice positive COVID absente 6 jours ouvrés. Remplacée 2 jours par des remplaçants et 1 jour par le PE décharge de direction mais qui devait être sur une autre classe. C'est la collègue à 80% qui est venue pour surveiller sa classe à la demande de l'inspection et qui sera payée en heures supplémentaires !* » « *AESH qui garde les élèves...* » « *Problèmes de responsabilité en cas de problème...* » « *Moi et ma collègue qui sommes dans les autres classes à 3 niveaux faisons les allers et retours pour soulager l'AESH qui s'occupe de la surveillance des élèves.* » « *Cette situation dure depuis 15 jours et on me dit qu'il n'y aura personne jusqu'aux vacances, c'est inadmissible !!!* » « *Les 3 élèves en situation de handicap ne peuvent plus bénéficier de toute l'attention de leur AESH. Toute l'organisation de l'école est impactée car évidemment il est difficile pour nous de gérer 5 niveaux même si nos effectifs sont très bas comme on a pu me le dire !* » « *Personne n'a appelé l'école pour savoir comment on s'organisait ou si on avait besoin d'aide comme si cette situation était "normale" !* » « *Depuis le début de l'année, j'ai déjà pris 2 jours de décharge...* » « *La mairie a nommé une animatrice pour aider l'ATSEM à garder les enfants.* » « *La volontaire en service civique surveille les élèves.* »

### Article

#### Haut-Anjou du 29/01/2021

*En Maine et Loire et en Mayenne, les syndicats d'enseignants évoquent des problèmes dans le remplacement des professeurs absents.*

« *En ce moment, la gestion de la crise c'est le démerdentiel.* » Cette expression, néologisme employé par le secrétaire départemental du SNUDI-FO 53, Stève Gaudin, résume l'état d'esprit des membres de son syndicat. En pleine épidémie, les syndicats évoquent des problèmes de remplacements d'enseignants en Mayenne et en Maine et Loire.

« *Il n'y a pas suffisamment de personnel pour remplacer les enseignants absents. Ce phénomène existait déjà avant l'épidémie mais il est accentué par la COVID et la dernière carte scolaire. Par exemple, en décembre, plus d'une vingtaine d'enseignants n'étaient pas remplacés sur le département.* » explique Stève Gaudin. Il décrit une situation en contradiction avec le protocole sanitaire. « *Dans certaines écoles où des enseignants ne sont pas remplacés, on doit réparer les élèves. Mais, en théorie, à cause de la COVID, on doit éviter le brassage des élèves,* » déplore le syndicaliste.

### Des recrues pour 3 mois...

S'il reconnaît que la direction académique a réagi, il reproche un « manque d'anticipation » sur les moyens humains mobilisés en Mayenne sur ce problème. « *Sur le remplacement, il y a eu une reconnaissance du problème. Le directeur académique a dû faire appel à d'autres personnels comme le RASED ou les conseillers pédagogiques pour remplacer. Il a ensuite été prévu de recruter 21 enseignants en CDD de trois mois pour remplacer, mais sans formation, sans statut et sur un emploi très précaire.* »

# Remplaçants : Je clique, je signale !

[snudifo-53.fr/pas-de-replacant-je-signale/](https://snudifo-53.fr/pas-de-replacant-je-signale/)

Saisis par de très nombreuses écoles du département depuis plusieurs mois, le SNUDI-FO intervient à tous les niveaux pour faire reconnaître ce problème et surtout que des solutions soient apportées. Intervention auprès du DASEN en CHSCT : « Quotidiennement, bon nombre d'enseignants ne sont pas remplacés. Cela provoque brassages, stress, mécontentement des familles...ici c'est un AESH qui « garde » la classe ; là ce sont des portes qui restent ouvertes et un enseignant qui navigue, ailleurs, les élèves sont répartis dans d'autres classes... Parallèlement, les formations dites « constellations » sont toujours assurées... C'est difficilement compréhensible. Le maintien d'un service public d'éducation de qualité nous paraît plus important que celui de ces formations. Nous demandons donc de surseoir à ces formations pour permettre d'augmenter la capacité de remplacement en cette période. **Nous demandons, comme avaient pu le faire des IEN du département, à ce que les PE soient autorisés par écrit à inviter les familles à garder leurs enfants lorsqu'un enseignant n'est pas remplacé.** »

Réponse de l'IA : « *Oui, la situation est tendue, mais il y a aussi des choses formidables. Ici ou là j'ai vu un directeur renoncer à sa décharge...* »

Le DASEN avait même indiqué dans un courriel aux écoles du 28 janvier : « *Le contexte sanitaire a généré des difficultés de remplacement **maîtrisées** depuis le début de l'année scolaire. Ainsi, à l'exception de deux semaines au mois de novembre, la formation continue a pu être maintenue jusque-là dans le département.* »

## **Pire, le DASEN a fait le choix de maintenir les formations Constellations PPCR !**

Le SNUDI-FO ne considère pas que ces difficultés de remplacement soient « *maîtrisées* », en tout cas pas par le DASEN dont les priorités ne sont vraisemblablement pas les mêmes que les nôtres. Ces difficultés sont gérées nous, enseignants sur le terrain qui devons constamment nous répartir les élèves.

Oui, le SNUDI-FO demande depuis des mois la création de postes statutaires avec l'ouverture de la liste complémentaire qui peut être élargie sans aucune limite de temps, comme le prévoit la réglementation.

Oui, le SNUDI-FO a rappelé en septembre au DASEN que sur 35 professeurs des écoles qui devaient être recrutés, il y en avait eu 13 et qu'il manquait donc 7 PE ETP (équivalent temps plein).

Oui le DASEN a amputé la brigade de remplacement de 9

postes en avril 2020 (avec les T2R et TRZU)

**Oui, il manque des personnels dans les écoles et le ministre comme le DASEN est bien obligé de le reconnaître !**

L'efficacité du service des remplacements, bien souvent, et à juste titre, mis en avant par le Directeur Académique est aujourd'hui à la peine et se retrouve dans l'incapacité d'assurer les remplacements de trop nombreux collègues, mettant en danger sanitaire et en insécurité l'ensemble des usagers et des acteurs de ces écoles.

Encore une fois, c'est à nous, professeurs, acteurs du terrain de pallier les manques et de gérer tant bien que mal, dans l'improvisation constante, des situations de plus en plus préoccupantes. Le contexte actuel de crise sanitaire ajoute à ces situations difficiles une angoisse de plus en plus palpable dans les écoles.

Cette situation qui s'est largement détériorée depuis la rentrée de janvier impacte lourdement notre quotidien.

**La carte scolaire 2021 a été l'occasion pour le SNUDI-FO 53 de réclamer la création en nombre de postes de titulaires remplaçants indispensables au respect de nos conditions de travail et au bon fonctionnement du service d'enseignement !**

Le SNUDI-FO 53 invite tous les enseignants et AESH à signaler toute absence non-remplacée ([snudifo-53.fr/pas-de-replacant-je-signale/](https://snudifo-53.fr/pas-de-replacant-je-signale/))

**Mettons au grand jour la réalité vécue par les enseignants et les usagers de l'école. Exigeons du Ministre, du Recteur et du DASEN de la Mayenne, un recrutement sous statut et pérenne.**

**D'une manière plus générale**, nous vous invitons à consulter notre note sur le non-remplacement que vous trouverez [en téléchargement sur notre site](#). Vous y trouverez des informations importantes notamment quant à la communication à l'adresse des parents.

Si vous estimez que la répartition des élèves présente des risques, nuit à la sécurité et à vos conditions de travail, remplissez le [Registre Santé Sécurité au Travail \(explications en lien\)](#) en rédigeant une fiche RSST ([téléchargeable](#) sur notre site) et envoyez-nous une copie ([chsct@snudifo-53.fr](mailto:chsct@snudifo-53.fr))

## **Pensez-y : Exemple d'Email à envoyer à l'IEN sur notre site internet**

Le CTSD, réuni le 10/02/2021 se prononce pour que le dispositif ministériel d'accompagnement issu de PPCR avec notamment les « formations par constellations » soit totalement abandonné dans le cadre des formations obligatoires afin, de préserver notamment les moyens de remplacement manquant cruellement dans les écoles.

**POUR: FO et CGT / Ne prend pas part au vote: UNSA et FSU**



## 20 fermetures de classe :

Chailland (3 -> 2)  
Villaines la Juhel maternelle (3 -> 2)  
Jacques Prévert Mayenne (3 -> 2)  
Les grands prés Evron (3 -> 2)

## 7 ouvertures de classe

St Mars la Futaie (2 -> 3)  
Châlons du Maine (4 -> 5)  
La Roche Neuville (Loigné) (5 -> 6)  
RPI Ruillé / Villiers Charlemagne (5 -> 6)  
Badinter maternelle Laval (6 -> 7)  
Hilard Laval (10 -> 11)  
Badinter élémentaire Laval (11 -> 12)

Quelaines Saint Gault maternelle (3 -> 2)  
Sacé (4 -> 3)  
RPI Maisoncelles / Bignon du Maine (4 -> 3)  
Voutré (5 -> 4)  
RPI La Brûlatte / La Gravelle (5 -> 4)  
Lassay les Châteaux (fusion + fermeture) (7 -> 6)  
Juvigné (6 -> 5)  
RPI Bouère – St Brice (6 -> 5)  
La Bazoge Montpinçon (6 -> 5)  
Aron (6 -> 5)  
Dolto élémentaire Laval (6 -> 5)  
Renazé élémentaire (7 -> 6)  
Paul Eluard Mayenne (8 -> 7) + ULIS  
Louvigné élémentaire (9 -> 8)  
Craon (fusion + fermeture) (11 -> 10) + ULIS  
Jules Verne élémentaire Laval (12 -> 11) + ULIS

## Autres mesures

T2R (titulaire remplaçant ruralité) à Loiron  
TRZU (titulaire remplaçant zone urbaine) à Pergaud Maternelle Laval  
ULIS TFC à Pré-en-Pail élémentaire  
UEMA à Laval La Senelle maternelle  
UEEA à Laval Saint Exupéry  
1 ERSH (Enseignant référent)  
2 postes TR (titulaires remplaçants)

## Postes d'accompagnement :

0,5 allophone  
0,5 sport scolaire  
0,5 plan numérique  
0,5 école inclusive

## Redéploiement des T2R :

Gorron (ex T2R de St Mars la Futaie)  
Bierné (ex T2R de la Roche Neuville)  
Le Ham (Ex T2R de St Aignan de Couptrain)

## Décharge de direction : 2,25

21 écoles à 1 classe passent de 4 à 6 jours de décharge  
86 écoles à 2 et 3 classes passent de 8 à 10 jours de décharge  
3 écoles de 9 classes passent de 33% à 50% de décharge  
1 école à 13 classes passe de 50% à 75% de décharge

## Carte scolaire austère

Nous constatons qu'il n'y a eu aucun changement depuis les décisions prises en CTSD. Cela démontre avant tout que le Directeur Académique n'a pas pris en compte les arguments présentés par les différentes organisations syndicales lors des différentes instances. Cela démontre également ne s'applique pas les règles les plus élémentaires de "dialogue social" si cher à ses yeux, refusant de recevoir une délégation de parents d'élèves, élus et enseignants, ou de répondre, aux sollicitations écrites de collègues de parents ou d'élus. Le DASEN crée d'ailleurs un précédent et une situation inédite dans le département en actant dans le même temps fusion et fermeture de classe à Craon et à Lassay les Châteaux.

A nouveau, cette carte scolaire ne permettra pas de pallier toutes les difficultés conjoncturelles, notamment celles qui découlent de la mauvaise gestion de la crise sanitaire par notre ministère.

Même si le taux d'encadrement annoncé par le directeur académique « pourrait paraître correct », il s'agit bien d'un leurre comptable car il ne faut pas oublier tous les enjeux conjoncturels et structurels !

En effet, après avoir été privés de classe lors du premier confinement, le nombre d'élèves en grande difficulté scolaire a

explosé cette année. Cette situation catastrophique n'est pas le fruit du hasard mais la conséquence directe de l'incurie du gouvernement à faire face à cette crise et du refus du Ministre d'accorder des moyens supplémentaires pour faire face à la pandémie en ne répondant pas à notre exigence d'un recrutement massif d'enseignants, d'AESH, d'infirmières, de psychologues et de médecins scolaires qui font tant défaut.

Le "quoi qu'il en coûte" si cher à notre Président ne se sera finalement jamais appliqué à l'Education Nationale.

## VOTE CARTE SCOLAIRE 2021 :

CTSD:

**CONTRE : FO, FSU et CGT**

**POUR : UNSA**

CDEN (décisions identiques):

**CONTRE : 9 (dont FO, FSU, CGT, FCPE)**

**ABSTENTION : 7 (dont UNSA, FAL et 2 élus)**

# Près de 10% des écoles mayennaises subissent une fermeture !

**Intervention FO en CDEN** : Qu'en est-il des professeurs des écoles contractuels recrutés en décembre et dont le contrat prenait fin ces derniers jours ? La crise sanitaire met en exergue le manque d'enseignants remplaçants dans les écoles. FO demande à nouveau l'ouverture de la liste complémentaire des concours et dans l'immédiat, se prononce pour le prolongement des contrats des contractuels recrutés en décembre 2020 ainsi que leur stagiarisation au terme de leur contrat, pour toutes celles et ceux qui le souhaitent.

**Réponse du DASEN** : Nous avons proposé à tous les contractuels une prolongation du contrat mais ils ont tous refusé car ces derniers passent le concours. Nous lui avons suggéré d'ouvrir la liste complémentaire pour résoudre ce problème. Il répond ne pas avoir la main sur ce type de décision, sans pour autant montrer sa volonté de faire remonter cette situation au Recteur.

**Avis liste complémentaire / CTSD du 10 février** : Compte-tenu de la situation sanitaire et du manque criant de remplaçant le CTSD, réuni le 10/02/2021 se prononce pour le recrutement immédiat de personnels sous statut avec l'ouverture de la liste complémentaire. Le CTSD rappelle que la liste complémentaire n'est pas figée et qu'elle peut largement pallier le manque de personnel. D'une part le jury peut totalement élargir cette liste et d'autre part, le décret n°90-680 du 1 août 1990 prévoit dans son article 8 : « Le jury établit une liste complémentaire de candidats afin de permettre éventuellement, de pourvoir des vacances d'emplois survenant dans l'intervalle de deux concours. (...) » Le recrutement sur liste complémentaire peut donc se faire sans limite jusqu'au CRPE suivant pour pourvoir les emplois vacants et pallier le manque criant de moyens.

**POUR : FO et CGT**

**Ne prend pas part au vote : UNSA et FSU (snuipp)**

La volonté du DASEN, comme celle du gouvernement est de "mieux accompagner l'école inclusive".

Si nous voyons en effet des créations de postes dans l'ASH (ULIS, ERSH), ils ne sont bien souvent que des réponses aux cahiers des charges imposés notamment par la stratégie nationale pour l'autisme (création d'une UEEA et d'une deuxième UEMA) qui répondent à une inclusion à marche forcée sans prise en compte réelle des besoins des élèves.

Par ailleurs, ces créations ne pèsent pas bien lourd face au manque cruel de structures et de dispositifs spécialisés et face à la pénurie d'AESH aggravée par la mise en place des PIAL et de leurs mutualisations.

**Avis loi 4D / CTSD du 10 février** :

Le CTSD, réuni le 10/02/2021 se prononce pour l'abandon de l'avant-projet de loi 4D, et réaffirme que la médecine scolaire (médecins, infirmiers et secrétaires des services médicaux), ainsi que la gestion des établissements scolaires, doivent rester nationales et sans ingérence ni « pouvoir d'instruction » des élus territoriaux.

**POUR : FO et CGT**

**Ne prend pas part au vote : UNSA et FSU (snuipp)**

## FUSION DES CORPS D'INSPECTION : ALERTE !

**Accompagnement, auto-évaluation des établissements, révision des carrières imposant un management à la France Telecom avec les RH de proximité : face au Grenelle du Ministre qui concentre des attaques sans précédent contre notre statut découlant de PPCR, le SNUDI-FO 53 invite les personnels à se regrouper avec le syndicat !**

Le ministère a réuni un groupe de travail de l'Agenda social sur le thème des missions des inspecteurs. Considérant la fusion des différents corps d'inspection comme actée, il s'agissait pour les représentants du Ministre d'articuler les missions du futur corps fusionné, nommé « inspecteurs territoriaux », avec la future structure du système éducatif qui en résultera et les réformes discutées dans les autres groupes de travail.

**Vers la fusion 1er et 2nd degré et un corps unique enseignant**

Un des objectifs présentés pour justifier la fusion des corps d'inspecteurs serait de faciliter la logique de continuité école-collège, collège-lycée et lycée-université. Après les psy-EN, le nouveau corps d'inspecteurs territoriaux s'inscrirait dans la logique de fusion des corps, notamment 1er et 2nd degré et devient une autre entrée pour avancer vers la fusion 1er et 2nd degré et vers un corps unique d'enseignant qui ferait voler en éclat les statuts particuliers.

**Pour le ministère « La place des inspecteurs est dans la classe » pour l'accompagnement permanent des collèges**

Concernant les missions des inspecteurs, l'objectif ministériel est de les recentrer sur l'accompagnement de tous les personnels – « et la qualité des enseignements » – inscrit dans PPCR.

Les représentants du Ministre ont insisté sur le fait qu'il fallait

dissocier les RDV de carrière et PPCR dont le 2ème volet, celui de l'accompagnement, se retrouve au coeur du Grenelle du Ministre.

**Pour le Ministère, le rôle des inspecteurs c'est d'évaluer en permanence !**

Il s'agit désormais d'évaluer en permanence la pratique de classe et l'application de toutes les contre-réformes dans la logique du pilotage par l'évaluation contenue dans la loi Blanquer.

Les enseignants du 1er degré sont déjà concernés par ce type de management avec les formations par constellations imposées qu'ils rejettent massivement.

**Des missions d'inspecteurs seraient déléguées à des pairs membres d'un pôle inspection et aux directeurs d'école**

Afin qu'ils puissent être présents dans les classes, les inspecteurs territoriaux verraient une partie de leurs missions déléguées. Ainsi, l'administration des écoles ferait partie des délégations de compétences de l'IA-DASEN aux directeurs d'école dans le cadre du projet de loi Rilhac. (lire page 7)

Les RDV de carrière pourraient être menés par les pairs de ces pôles, les inspecteurs se consacrant aux visites en classe. (Cf. constellations PPCR)



# CHSCT du 11 février 2021 extraits

Les représentants FO au CHSCT ne sont pas des « spécialistes » : ils mettent en œuvre des exigences s'appuyant avant tout sur les revendications (collectives ou individuelles) des personnels, sur le respect des législations existantes, et sur la responsabilité de notre employeur. C'est en ce sens que nous intervenons en CHSCT et que nous les faisons exister. En aucun cas les représentants FO ne sauraient co-gérer les situations avec l'administration.

**EN VRAC**

**Situation d'agression de parents**, les collègues accompagnés par FO, se voient accorder la protection fonctionnelle par le Recteur. Dans ce type de situation, il existe une disposition statutaire qui permet de garantir la protection du fonctionnaire. Les représentants FO accompagnent et proposent la protection fonctionnelle depuis des années, et obtiennent désormais des IEN qu'ils fassent cette proposition aux collègues.

**Situations d'inclusions scolaires problématiques, FO obtient** : La dépêche d'AESH en urgence, la réunion d'ESS avec présence de l'IEN, l'aménagement du temps scolaire, la déscolarisation parfois...

## La FNEC FP FO alerte le CHSCT sur les situations liées à l'inclusion systématique

Lors de ce CHSCT, les représentants FO ont interpellé l'inspecteur d'académie sur la question de l'inclusion systématique. Cela fait des années que les représentants FO alertent sur les conditions de l'inclusion systématique, et se retrouvent bien seuls à le faire, et à défendre les collègues confrontés aux conséquences de l'inclusion à tout prix.

En effet, les situations explosives se multiplient, et la remontée des fiches RSST n'est que la partie émergée de l'iceberg.

### L'intervention FO lors de ce CHSCT :

« A l'échelle du département, la Mayenne est labellisée « 100 % inclusif » et vous avez rappelé lors du CDEN du 7 novembre 2019, que « 90 % des élèves en situation de handicap étaient placés en milieu ordinaire » et il avait indiqué « qu'il n'y avait pas de catastrophe et que les PIAL marchaient plutôt bien ». Malheureusement, de nombreuses fiches RSST témoignent des difficultés rencontrées par les collègues à maintenir certains élèves en milieu ordinaire. Cette inclusion à marche forcée, organisée de façon trop hâtive et sans préparation des personnels de terrain a contribué à la dégradation des conditions de travail des personnels. Plusieurs fiches RSST témoignent d'actes de violence particulièrement graves et relatifs à l'inclusion systématique. Surtout, le nombre d'agressions physique relevés à l'égard du personnel doit nous interpeller collectivement. Des personnels sont giflés, mordus, griffés au sang, ou reçoivent des crachats, des coups à la tête... Parfois, certains comportements déviants mettent en danger directement les élèves dans l'enceinte même de l'école : coups et blessures, lancers de chaises et de tables, morsures, étranglement, doigts cassés, menaces avec une paire de ciseaux... Des élèves se mettent à pleurer car ils ont peur d'être à côté d'un autre en classe, car ils ont peur d'être blessés quand celui-ci devient difficilement

contrôlable. Il arrive que certaines situations deviennent tellement ingérables qu'il faut être plusieurs adultes pour contenir physiquement un élève. Dans d'autres situations, les pompiers sont appelés en urgence pour gérer un élève. Certains élèves sont mêmes isolés pour éviter qu'ils ne s'enfuient ou frappent d'autres élèves.

Pourtant, si l'inclusion des élèves en situation de handicap est en perpétuelle augmentation (+ de 80 % en 10 ans), le ministère n'a prévu aucune réduction d'effectifs dans les classes d'accueil. Est-il encore besoin de rappeler que plus de la moitié des élèves en situation de handicap souffrent de troubles mentaux, obligeant les personnels à s'adapter dans des conditions toujours plus difficiles pour intégrer les élèves dans des classes surchargées ? Pour pallier le manque de moyens humains, les AESH sont à présent mutualisés au sein des PIAL, les obligeant à encadrer plusieurs enfants, parfois dans plusieurs classes, parfois même dans plusieurs établissements.

La CGT-Force Ouvrière rappelle sa volonté que soit respecté le libre choix des familles et des travailleurs en situation de handicap et pris en compte les aménagements individuels nécessaires qui passent par des accueils diversifiés tant en structures spécialisés qu'en milieu ordinaire.

La CGT-Force Ouvrière rappelle son souhait d'une société égalitaire et épanouissante qui favorise l'inclusion des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire chaque fois que les possibilités sont réunies et les moyens disponibles.

La CGT-Force Ouvrière rappelle sa volonté de rétablir de nouveaux postes et d'instaurer une réelle formation des enseignants exerçant dans l'enseignement spécialisé.

La CGT-Force Ouvrière rappelle enfin sa volonté d'intégrer tous les personnels accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) dans un corps de la fonction publique d'État. »



Steve Gaudin, Frédéric Gayssot, Muriel Lageiste  
représentants FO 1er degré et AESH au CHSCT



**Tous les comptes-rendus FO de CHSCT sont accessibles sur notre site internet. Ils rendent compte du mandat porté par vos représentants**

# Direction d'école : le SNUDI-FO obtient un CHSCT exceptionnel

## **Rappel chronologique des faits :**

-En octobre 2019, sur proposition de la FNEC-FP FO toutes les organisations (FO-FSU-UNSA-CGT) demandent la réunion d'un CHSCT exceptionnel dédié à la direction d'école. Le DASEN, comme le Recteur ont toujours refusé cette demande faisant ainsi fi de la réglementation ! (article 69 du décret 82-453 : les membres du CHSCT se réunissent "dans le délai maximum de deux mois, sur demande écrite de la moitié des représentants titulaires du personnel...")

-Mai 2020 : avec FO, 99 directeurs et directrices saisissent le CHSCT ([lire article café pédagogique](#))

-Le 20 mai 2020, la FNEC-FP FO lance une procédure d'alerte départementale relative à la situation des directeurs et directrices

Les représentants FNEC-FP FO ont par conséquent saisi l'ISST (inspectrice santé et sécurité au travail) du Rectorat en novembre 2020, à la fois sur cette entrave à la réglementation et sur les suites données à la procédure d'alerte engagée par FO.

Face à l'absence de réponse satisfaisante, les représentants FO au CHSCT ont saisi une inspectrice du travail de la DIRECCTE, comme prévu par la réglementation. Celle-ci nous a donné raison sur le fond comme sur la forme et a contraint le DASEN à convoquer le CHSCT dédié à la direction d'école, demandé conformément depuis plus d'un an. Celui-ci se tiendra le 20 avril 2021.

**Le DASEN comptait bien se satisfaire des GDDE (Groupe de travail direction d'école) impulsés par Blanquer pour poser les jalons de la loi Rilhac. FO n'entend pas apporter sa caution à ces groupes de travail, mais entend porter les revendications des directeurs et directrices d'école, dans des instances officielles qui existent encore !**

**Preuve supplémentaire de la supercherie :** lors des GDDE, le DASEN fournit un document "d'auto-positionnement" considéré comme un outil pour le directeur... Comment cautionner cela ? Il s'agit purement et simplement d'un document d'évaluation des adjoints et de l'école ! **Les objectifs de ces GDDE ? Jugez par vous-même :** [Document d'auto-positionnement fourni par le DASEN](#)

**Des extraits de ce document d'évaluation :** « L'organisation des emplois du temps garantit-elle rythme, intensité et régularité des apprentissages sur l'ensemble de la journée ? » « Deux heures par jour sont-elles dédiées à l'enseignement de la lecture et de l'écriture ? » « Des séances de 15 à 20 minutes chaque jour au cycle 2, de 30 minutes au cycle 3, sont-elles mises en œuvre en langues vivantes étrangères ? » « Deux séances quotidiennes d'écriture et une dictée quotidienne (de 10 à 20 minutes) sont-elles mises en œuvre ? » « La pratique d'exercices de grammaire est-elle quotidienne au cycle 2 comme au cycle 3 ? » « Les repères annuels de progression sont-ils utilisés ? » « Les évaluations nationales sont-elles exploitées par chacun d'entre nous ? » « Les fiches-ressources sur Eduscol sont-elles utilisées ? » « Le fonctionnement du pôle ressource est-il intégré par chacun d'entre nous ? » (etc...) L'IEJ adjoint au DASEN, Laurent Drault s'est dit « très fier » de ce document.

Comment cautionner cette mascarade ? **En tout état de cause, le SNUDI-FO a pris ses responsabilités et ne participera plus aux GDDE.** C'est en ce sens que le SNUDI-FO s'était adressé aux autres organisations syndicales (SNUIPP, UNSA et CGT) pour leur proposer d'interpeller le DASEN et de refuser ensemble de participer à cette nouvelle mascarade.

## **L'avis de la CAPD mayennaise :**

*"La CAPD réunie le 16 mars 2021 se prononce pour le retrait de la loi Rilhac"*

**POUR :** SNUDI-FO et SNUIPP-FSU

**Ne prend pas part au vote :** SE-UNSA

*"La CAPD réunie le 16 mars 2021 demande l'abandon des GDDE qui préparent la mise en œuvre de la loi Rilhac."*

**POUR :** SNUDI-FO

**Ne prend pas part au vote :** SNUIPP-FSU et SE-UNSA

*"La CAPD réunie le 16 mars 2021 demande au directeur académique de renoncer au "document d'auto-positionnement de l'école", issu des GDDE et qui donne au directeur d'école de nouvelles missions d'évaluation."*

**POUR :** SNUDI-FO

**Ne prend pas part au vote :** SNUIPP-FSU et SE-UNSA

# inFO

FNEC FP 53

## AESH

### Mayenne

Les AESH peuvent recevoir nos informations départementales en s'inscrivant gratuitement à notre newsletter en ligne pour par email. <https://snudifo-53.fr/communal-email/> et [fneec.fp.53@laposte.net](mailto:fneec.fp.53@laposte.net)

AESH de Mayenne, **Des questions ? Des problèmes ? FO peut vous aider et vous conseiller ! POUR VOUS PROTÉGER, POUR VOUS REGROUPER, POUR ÊTRE REPRÉSENTÉE SYNDIQUEZ-VOUS EN SUIVANT CE LIEN : <https://snudifo-53.fr/adhesion/>** Adhésion AESH au SNUDI-FO 53 pour 12 mois : 20 euros ! Payable en 12 fois, 66% déductible des impôts ou reversé en crédit d'impôt l'année suivante !

Dans de très nombreux départements, comme en Mayenne, bien résumées par les 300 AESH en grève et rassemblés devant le rectorat de Seine-Saint-Denis (93) avec leurs organisations syndicales (FO, CGT, FSU, SUD), le 9 février leur salaire de misère, le manque de considération de l'administration à leur égard etc... Leurs revendications sont **l'arrêt des PIAL !** »

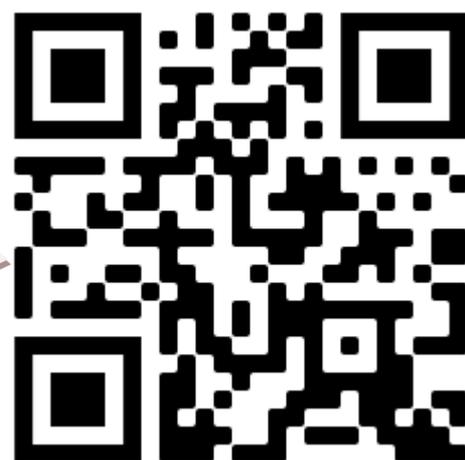
Ils ont lancé un appel à tous les AESH de France, dont voici un extrait : « **Nous, AESH présents aujourd'hui, avec les organisations syndicales appelons toutes les AESH de France, avec leurs syndicats, à se réunir rapidement, à s'organiser en comité de mobilisations. Nous devons tous aller au ministère, début avril serait une bonne date ! Parce qu'il y en a marre d'être pris pour des esclaves, parce que nous voulons retrouver notre dignité, parce que nous voulons un vrai statut et un vrai salaire, parce que nous voulons l'arrêt des PIAL et l'arrêt de la dégradation de nos conditions de travail, parce que nous ne sommes pas des « bouche-trous », nous sommes de vrais professionnels ! Dans la France entière, constituons nos délégations, allons voir Monsieur Blanquer, exigeons la satisfaction de nos revendications ! Emparons-nous de la mobilisation. Nous irons jusqu'au bout !** ».

Le SNUDI-FO 53 se fait le relais de cet appel. N'est-ce pas le moyen pour établir le rapport de force nécessaire pour gagner ? N'est-ce pas, en effet, ce qui serait nécessaire pour faire aboutir les revendications ? **Oui, il y a urgence à s'organiser !**

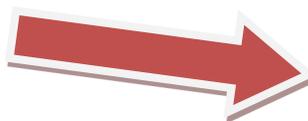
En Mayenne, une [motion](#) listant des revendications a été adoptée, en février, par des AESH réunies à Laval avec FO. Ces AESH ont mandaté FO pour organiser une pétition départementale intersyndicale qui recueille déjà plus de 300 signatures à l'heure où sont écrites ses lignes.



Pétition départementale



## AESH



Syndicats FNEC-FP FO pour les AESH en Mayenne  
10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex  
0243534226 / 0652323045 – [fneec.fp.53@laposte.net](mailto:fneec.fp.53@laposte.net)

### AESH de Mayenne

Un vrai statut, un vrai salaire !



Un groupe Facebook privé ouvert aux AESH de Mayenne





### Vœux adoptés par le CDEN :

Conformément à la réglementation en vigueur, le CDEN de la Mayenne réuni le 9 mars 2021 demande le strict respect de toutes les notifications émises par la MDA (maison départementale de l'autonomie), le recrutement immédiat d'AESH, le maintien des structures et dispositifs spécialisés (ULIS, IME, ITEP, hôpital de jour...) et l'augmentation de leur capacité d'accueil afin d'honorer toutes les notifications de la MDA. Le CDEN demande également la création d'un vrai statut de la fonction publique pour les personnels AESH et une amélioration de leurs conditions de travail, qui se sont détériorées par le fonctionnement des PIAL.

**POUR : 13 (dont FO, FSU, CGT, UNSA, FCPE)**

**ABSTENTION : 2 (1 élu et FAL)**

Le CDEN réuni le 9 mars 2021 demande l'arrêt de la mutualisation des AESH, aggravée par les PIAL. Le CDEN se prononce pour l'abandon des PIAL.

**POUR : 7 (FO, FSU, CGT)**

**CONTRE : 3 (UNSA)**

**ABSTENTION : 5 (dont FAL et FCPE)**

### La commission AESH des syndicats de la FNEC-FP FO 53



**Muriel Lageiste**  
(AESH, SNUDI-FO,  
représentante au CHSCT)



**Marianne Langeard**  
(AESH, SNFOLC)



**Fabien Orain**  
(PE spécialisé IME-  
SNUDI-FO)



**Cédric Burnel**  
(Prof. certifié-SNFOLC)

### **Avis CHSCT du 11 février :**

« Le fonctionnement en PIAL conduit à une plus grande mutualisation des moyens humains et entraîne la baisse du nombre d'heures d'accompagnement pour les élèves notifiés.

Ce dispositif place également les AESH dans une plus grande précarité, puisqu'ils doivent parfois se déplacer davantage et ne peuvent plus cumuler leur fonction avec un autre travail.

Le CHSCT-D 53 demande l'abandon des PIAL.

Le CHSCT-D 53 demande à ce que des AESH soient recrutés à hauteur des besoins en accompagnement de tous les élèves et dans le respect des notifications MDA.

Le CHSCT-D 53 demande que les temps de déplacement entre 2 établissements soient pris en compte dans le temps de travail. »

**UNSA : CONTRE**

**FSU : ne prend pas part au vote**

**FO : POUR**

## APPEL NATIONAL AESH A LA GREVE

### JEUDI 8 AVRIL

### Stop aux PIAL, un vrai statut, un vrai salaire !

[Les résultats de l'enquête FO AESH](#)



Une délégation FO a présenté les résultats d'une enquête AESH au [CHSCT du 11 février 2021](#).

Les résultats de cette enquête recourent largement les revendications FO et les collègues AESH régulièrement réunis par les syndicats FO.

Les 55 AESH qui ont répondu à l'enquête souhaitent pouvoir exercer avec de meilleurs salaires. Avec les conditions actuelles, il est très difficile de trouver des AESH qui souhaitent rester.

La plupart ont moins de 3 ans d'ancienneté.

Cela recoupe les revendications Force Ouvrière relatives à la création d'un corps dans la Fonction Publique D'Etat : Un vrai statut, un vrai salaire !

La majorité des AESH interrogés connaît le CHSCT, mais indique ne pas connaître le RSST à plus de 75%.

Peu connaissent leurs droits en matière d'action sociale.

**En conclusion, cette enquête démontre que la situation salariale actuelle des AESH ne leur permet pas de se projeter dans une perspective de carrière. Les AESH veulent être reconnus comme des professionnels, et à ce titre, seul un statut de la Fonction Publique d'Etat permettrait, à la fois cette reconnaissance professionnelle et salariale. Les PIAL génèrent de l'angoisse et contribuent à la non-reconnaissance de cette profession.**



Les opérations du mouvement intra-départemental débutent le 6 avril. Pour la 2ème année consécutive et dans le cadre de l'application de la loi Dussopt de transformation de la fonction publique, il n'y a plus aucun contrôle des élus en CAPD. Le problème principal réside dans la non-garantie d'une égalité de traitement des participants, la non-garantie que les situations particulières ouvrant droit à bonification (priorité médicale notamment) soient bien prises en compte.

### Le SNUDI-FO revendique:

- Le maintien du contrôle a priori et a posteriori du mouvement par les représentants du personnel, seule garantie de la transparence et d'égalité de traitement des personnels;
- Le retour des prérogatives des CAPD;
- Un mouvement au barème avec l'Ancienneté Générale de Service comme élément essentiel pour tous les postes;
- La suppression de tous les postes à profil;
- Le retour aux différentes phases du mouvement (2nd mouvement, phase d'ajustement...);
- L'affectation sur des postes précis et non sur des zones;
- Le respect du caractère non obligatoire des vœux géographiques;
- Le refus des vœux larges (MUG) et du 2e écran pour les collègues à titre provisoire ;
- Aucune affectation non voulue à titre définitif ;
- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique (loi Dussopt) et de ses lignes directrices de gestion (LDG).

Cela n'empêche pas le SNUDI-FO d'agir comme il l'a fait l'année dernière.

### Calendrier des opérations de mouvement :

Envoi de la circulaire dans les écoles et mise en ligne sur le site de la direction des services départementaux	18 mars 2021
<b>Phase unique</b>	
Ouverture de la phase de "saisie des vœux" sur I.PROF MVT1D	6 avril 2021
Clôture de la phase "saisie des vœux"	23 avril 2021
Retour des dossiers relatifs aux mesures spécifiques au titre de la loi sur le handicap et situations sociales graves	23 avril 2021
Clôture de la saisie des bonifications et priorités « Fiche individuelle »	23 avril 2021
Envoi des accusés de réception sur I.PROF MVT1D	12 mai 2021
Retour des accusés de réception	31 mai 2021
C2A (commission administrative d'affectations)	15 juin 2021
Résultats du mouvement	16 juin 2021

### Prime COVID: le SNUDI-FO 53 obtient satisfaction

Saisi par plusieurs collègues du département à propos du non-versement (intégral ou partiel) de la prime Covid, le SNUDI-FO 53 avait interpellé le directeur académique lors d'une entrevue (lire sur notre site [le compte rendu de l'audience du 4 novembre 2020](#)

**La prime Covid c'est quoi ?** : <https://snudifo-53.fr/prime-covid/> )

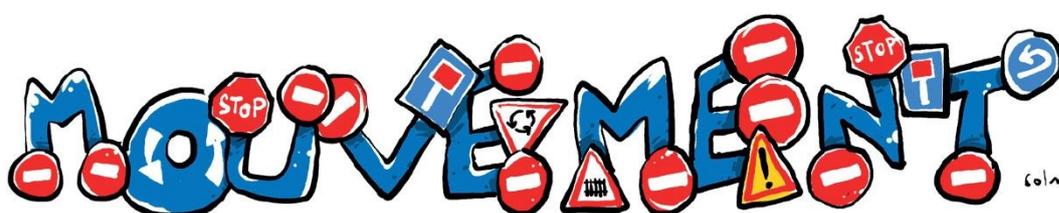
Début février, nous apprenons que les collègues qui avaient confié leur situation au syndicat ont vu le versement complet de cette prime sur le salaire versé en janvier. **Rejoignez le SNUDI-FO, qui sera toujours là pour faire valoir vos droits !**

# Les indispensables pour son mouvement :

Participez à la RIS spéciale mouvement (réunion ouverte à tous, en visio) prévue le **7 avril à 14h** ([inscription en ligne](#))

Notre page spéciale avec tous les éléments essentiels :

<https://snudifo-53.fr/mouvement-2021/>



**[Important : complétez la fiche de suivi en ligne du SNUDI-FO](#)**

Complétez l'[enquête sur les postes susceptibles d'être vacants](#) et trouvez ensuite toutes les informations sur [cette page](#), ou [sur le groupe privé Facebook](#).

[La circulaire mouvement](#) (avec modifications 2021 surlignées en jaune)

[Le tutoriel SNUDI-FO 53 pour la saisie des vœux](#)

[Tout comprendre au mouvement : le document spécial du SNUDI-FO 53](#)

[La liste des écoles par zones géographiques](#)

[La liste des écoles par zones infra départementales](#)

[la carte des zones infra départementales](#)

**ZONE GEOGRAPHIQUE** : zone étendue à 1 secteur de collège

**ZONE INFRA-DEPARTEMENTALE** : zone étendue de 1 à 3 secteurs de collège

**VŒU LARGE** : vœu comprenant 1 zone infra-départementale associée à 1 MUG

**MUG** : Chaque vœu large est associé à un MUG (mouvement unité de gestion) à choisir. C'est la nature des postes à pourvoir : Directions 2 à 7 classes, directions 8 et 9 classes, enseignants (adjoint), ASH, et remplacement (tout type, y compris TRZU et T2R)

**TRZU** : Titulaire remplaçant zone urbaine ; comme son nom l'indique il s'agit d'un poste de remplaçant, affecté sur une école. Le collègue est missionné sur du soutien par période (trimestre ou année scolaire) mais sera réquisitionné si besoin par l'administration pour du remplacement.

**T2R** : Titulaire remplaçant ruralité ; idem, hors ville.

**TRS** : Titulaire remplaçant secteur ; affectation à titre définitif sur, à minima 25% de décharge. Chaque année, les autres fractions sont réétudiées par l'administration. Ces postes permettent à l'employeur de solutionner la problématique (de son point de vue) des affectations à titre provisoire sur des postes fractionnés. Le seul intérêt, ce sont les points de stabilité qui y sont liés.

# Soutenez et rejoignez le syndicat libre et indépendant ! Syndiquez vous au SNUDI-FO !

**Ce syndicat, c'est notre outil collectif !**

L'équipe resserrée du SNUDI-FO en Mayenne est à votre disposition, toute la semaine, et toute l'année pour vous répondre, vous accompagner, vous conseiller et vous défendre en cas de besoin. Ce sont des PE qui ne comptent par leur temps pour s'investir en ce sens, que ce soit sur leur journée de décharge évidemment mais aussi le soir, le weekend et pendant les congés, chacun aura pu le constater !

Quotidiennement, **Stève Gaudin, Hélène Colnot, Fabien Orain, Frédéric Gaysot, Camille Le Mauff, Emeline Martin, Sandra Rèche, Samuel Hellard, Sébastien Touzé et Claire Garin** sont sur le terrain pour les PE, les AESH, les PysEN des écoles publiques de notre département. Vous pouvez compter également sur les **21 correspondants de secteurs** présents dans toutes les circonscriptions, et qui se font le relai de vos demandes et transmettent au plus près de vos écoles les informations syndicales. **N'attendez pas, franchissez le pas et rejoignez nous !**

**Adhésion en ligne, mensualisation possible (CB, chèque ou prélèvements) / 66% déductible des impôts !**

**Important** : Toutes les RIS (présentielles ou visio), sont régies par le décret 82-447 du 28 mai 1982, modifié par le décret 2012-224 du 16 février 2012, en application de l'exercice du droit syndical dans la Fonction publique. **À ce titre, elles ont été déclarées auprès du DASEN afin que les collègues qui y participeront puissent les déduire de leurs heures annualisées obligatoires (48h de concertation en équipe, 18h de formation/animation/conférence pédagogique ou 6h de conseil d'école prévues par le décret n°2017-444 du 29 mars 2017).** Pour cela, ne pas oublier d'informer votre IEN de votre participation à une RIS avec [le courriel type](#).

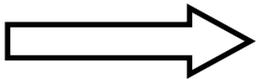
**Si vous souhaitez la tenue d'une réunion dans votre école, sur un sujet particulier, contactez le syndicat.**

**Des dossiers spéciaux, des analyses, des informations claires et régulières sur notre site, via les correspondants FO et via La Communal-Email (sur adresse email perso uniquement)**



**Prochaines Réunions d'information syndicale (VISIO) :**  
 Mercredi 31 mars 14h (spéciale direction)  
 Mercredi 7 avril 14h (spéciale mouvement)

*En savoir plus ?  
 S'inscrire en ligne ?*



**Suivez-nous !**

**Groupe Facebook d'échange entre PE du département : Faites remonter des situations des écoles, poser vos questions, trouver des réponses**

**Professeurs des écoles publiques de Mayenne**  
 Groupe Privé [Rejoindre le groupe](#)

## Au programme:

- 31 mars (direction) :** Grenelle et direction d'école, loi Rilhac, GDDE et Grenelle, préparation du CHSCT direction d'école, gestion de l'école, droits, le décret de 89
- 7 avril (mouvement) :** Mouvement 2021 principes et nouveautés, les LDG, calendrier, saisie des vœux, les phases du mouvement, calcul du barème, types de postes, stratégies, bonifications, priorités, MUG...